

Annonces légales

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2022, soit 0,193 euro HT le caractère. Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 23/00065**

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 18 janvier 2023 a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Nom et raison sociale : **Association ENSEMBLE A SAINT ANDEOL**
35 route de Montaudin
26240 CLAVEYSON
N° SIREN : 834 011 884
Activité : hébergement touristique social et solidaire

Liquidateur :
Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

BERT RHONE ALPES

**SAS au capital de 150 000 euros
porté à 1 150 000 euros**
Siège social : Z.I. LA TULANDIERE
2 ROUTE DE LA MAISON BLANCHE
26140 ST RAMBERT D'ALBON
513 314 724 RCS ROMANS

Du PV des décisions de l'associée unique du 22 décembre 2022, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 1 000 000 euros par émission de 100 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 150 000 euros à 1 150 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à un million cent cinquante mille euros (1 150 000 euros).

POUR AVIS
Le Président

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date, à SAINT GERVAIS SUR ROUBION (26), du 31/12/2022, il a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « **Les Biquettes du Laga** » et agréé sous le 11° 26-1017, suivant décision préfectorale du 29/12/2022. Le siège social est sis à 26160 SAINT GERVAIS SUR ROUBION, 430 Chemin de Laga Est. Le groupement sera immatriculé au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS.

Pour avis
La Gérance

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CREST du 18/01/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : **BOLONG**
Siège : 20 Quai Henri Latune, 26400 CREST
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 €
Objet : L'achat et la vente de tous objets pour le négoce de gros et de détail. Le conseil en commerce national et international.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :
Jérôme VINCENT, demeurant 20 Quai Henri Latune 26400 CREST
Directeur général :
Floriane MICHELETTA épouse VINCENT, demeurant 20 Quai Henri Latune 26400 CREST
La Société sera immatriculée au RCS de ROMANS.

POUR AVIS
Le Président

VPA

**SARL au capital de 1.000€
180 avenue Georges Clémenceau
84200 CARPENTRAS
RCS AVIGNON 921 974 911**

Suivant AGE du 30/12/2022, il a été décidé, avec effet du même jour, de transférer le siège social au 31 boulevard d'Alsace 26000 VALENCE. Gérant : M. ALLO Daniel demeurant 31 boulevard d'Alsace 26000 VALENCE.

Formalités RCS Romans.

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 22/01956
N° Portalis
DBXS-W-B7G-HNT6**

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 18 janvier 2023, a prononcé la liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale : **Monsieur Mohammed BOUOIDINA**
Rue de l'Eygues
Le Clos des Abricotiers
26110 AUBRES
N° RCS ROMANS : 410 363 618
Activité : soutien aux cultures et entreprises travaux

Liquidateur :
SELARL SBCEMJ
Me Bruno CAMBON
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire liquidateur.

Le Greffier

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 22/00867**

Par jugement en date du 18 janvier 2023, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale : **Monsieur Adrian EYMARD**
Avenue des Grands Goulets
Les Sapins
26420 LA CHAPELLE EN VERCORS
N° SIREN : 481 105 146
Activité : exploitant agricole, maréchal ferrant, enseignement de disciplines sportives

La Greffière

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 23/00068**

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 18 janvier 2023 a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale : **Association KALIWALI**
Rue Sainte Cécile
26750 CHATILLON-SAINT-JEAN
N° SIREN : 414 350 454
Activité : Accueil périscolaire, cantine

Liquidateur :
SELARL SBCEMJ
Me Bruno CAMBON
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

**Etude de Maître Benjamin de l'HERMUZIÈRE
Notaire à ANNONAY (Ardèche)
8 Place de la Liberté.**

Pour avis
La Gérance

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Sébastien GUILLAUMA, Notaire au sein de l'Etude de Maître DE l'HERMUZIÈRE titulaire d'un Office Notarial à ANNONAY, 8 Place de la Liberté, le 10 janvier 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Dénomination sociale : **BOZAN IMMO**.
Siège social : LIVRON-SUR-DRÔME (26250), 6 rue Beau de Saille.
Durée : 99 années
Capital social : CENT EUROS (100,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Le gérant est Monsieur Mehmed BOZAN demeurant à LIVRON SUR DRÔME, 6 rue Beau de Saille.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis
Le notaire

ASSP du 08/01/2023, il a été constituée une SASU dénommée : **BS Solaire**. Objet : Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Capital : 1 000 €. Siège social : 114 rue du Romarin 26700 LA GARDE ADHEMAR. Durée : 99 ans. Président : M. Monsieur Simon BERTAUD dt 114 rue du Romarin 26700 LA GARDE ADHEMAR. Assemblées et vote : Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix. Agrément : toutes cessions agréées aux 3/4 des votes. Immatriculation au RCS de ROMANS.


SCA COOPTAIN
8, avenue de la Bouterne
26600 TAIN L'HERMITAGE

Les adhérents de COOPTAIN, sont priés d'assister à :

**L'ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE MIXTE**
Le jeudi 03 février 2023 à 13 HEURES
SALLE DE REUNION - SCA COOPTAIN,
8 Avenue de la Bouterne
TAIN L'HERMITAGE (26)

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR AGO

- rapport de gestion du Conseil d'Administration
- présentation des comptes annuels
- rapports du Commissaire aux comptes
- approbation des comptes annuels et affectation du résultat
- approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- renouvellement du mandat des administrateurs sortants
- allocation globale pour le fonctionnement du Conseil d'Administration
- approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs
- constatation de la variation du capital social
- pouvoirs pour les formalités

ORDRE DU JOUR AGE

- modification des statuts, article 2
- pouvoirs pour les formalités

L'ensemble des documents est consultable au siège social de la Coopérative à compter du 16 janvier 2023.

Comptant sur votre présence, Cher Adhérent, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.


Le Président,
J.F. VASSY

EARL DE LA BEAUME
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 90 000 €
Siège social :
1375 Chemin de Veauines - MERCUROL
26600 MERCUROL-VEAUNES
412 147 738 RCS ROMANS

AVIS MODIFICATIF

Aux termes du PV AGE en date du 31/12/2022, les associés ont pris acte de la démission de Madame Gisele MANGE de ses fonctions de cogérante à compter du 31 décembre 2022. La gérance est désormais assurée par seuls Monsieur Gilbert COLONGE et Monsieur Jean-Marc MANGE. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis
La Gérance


AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du PV AGE en date du 31/12/2022, les associés ont pris acte de la démission de Mr Michel JOLY de ses fonctions de gérant au sein de l'**EARL MOULIN GAUTHIER** immatriculé au RCS de ROMANS sous le N° 419 753 983, à compter du 31/12/2022 et est remplacé par Mme Marie-Christine JOLY demeurant 26170 MERINDOL LES OLIVIERIS, Quartier Moulin Gauthier à compter du 01/01/2023. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis
La Gérance

HIPMIND
SARL au capital de 3 000 €
Siège : 99 Chemin des Huguenots
26000 VALENCE
845 364 108 RCS ROMANS

Par AGE du 31.12.2022 il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, la nomination de Patrice MARSANNE, 21 rue des Sarments 07130 SAINT-PERAY, en qualité de liquidateur et la fixation du siège de la liquidation au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt au GTC de ROMANS.


**APPEL À CANDIDATURES -
SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**
Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AP 26 22 0179 PV : superficie totale : 50 a 20 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : MIRABEL-AUX-BARONNIES (50 a 20 ca) - 'L'escoffière' : C- 17- 18 - 'La draye' : C- 600- 601(J)- 601(K). Zonage : MIRABEL-AUX-BARONNIES : SD - Libre

XA 26 23 0010 PV : superficie totale : 34 ha 08 a 39 ca dont 1 ha 37 a 82 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : oui. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : MONTBRISON-SUR-LEZ (21 ha 52 a 52 ca) - 'Arron' : A- 479- 482- 483(J)- 483(K)- 485(J)- 485(K)- 488(A)- 488(B)(P1)- 489(J)- 489(K)- 493(J)- 493(K)- 494- 495- 501- 502(J)- 502(K)- 502(L)- 502(M)- 504- 505(J)- 505(K)- 521- 525- 528- 785[480](J)- 785[480](K)- 785[480](L) - 'Le chatelard' : B- 235- 236(J)- 236(K), SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES (80 a 20 ca) - 'Basse fond de barral' : B- 194. VENTEROL (1 ha 28 a 36 ca) - 'Fond de barral' : AR- 361[19]- 393[386]. VINSOBRES (10 ha 47 a 31 ca) - 'Le plan' : AY- 127[P1]- 127[P2]- 128[P1]- 128[P2]- 129- 130- 143- 144- 145- 146[200] (A)- 146[200](B)- 147- 148- 210[140]- 212[141]- 320[149]- 321[149]- 361[150]- 371[309] - 'Les cotes' : AT- 227- 228- 300[224]P1]- 300[224]P2]. Zonage : MONTBRISON-SUR-LEZ : SD SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES : SD VENTEROL : A-N VINSOBRES : A-N - Libre

AP 26 22 0176 PV : superficie totale : 8 a 32 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : PIERRELATTE (8 a 32 ca) - 'Figères' : YC- 19. Zonage : PIERRELATTE : A - Libre

XA 26 23 0009 PV : superficie totale : 8 ha 05 a 72 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES (8 ha 05 a 72 ca) - 'La grande grange' : AM- 58- 59- 120- 121- 122 - 'Le vignoulas' : AE- 155- 156- 157- 158- 159(J)- 159(K) - 'Les basses routes' : AI- 32 - 'Les routes' : AH- 48- 51 - 'Les vertes' : AL- 85(B)- 85(AJ)- 85(AK) - 'Pre des crottes' : AH- 34- 35- 36. Zonage : SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES : SD - Libre

GET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 09/02/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 - Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr.

XA 26 23 0011 PV : superficie totale : 1 ha 70 a 96 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES (1 ha 43 a 86 ca) - 'La grande grange' : AM- 99- 100 - 'Les jas' : AL- 144- 145- 146. BUISSON (27 a 10 ca) - 'La baysses' : D- 201. Zonage : SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES : SD BUISSON : A-N - Libre

GET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 10/02/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 - Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr.


**APPEL À CANDIDATURES
POUR LA LOCATION DE BIEN
A VOCATION AGRICOLE**
Article L 142-6 du Code rural et de la pêche maritime
(Location dans le cadre de convention de mise à disposition)

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous désignés.

CM 26 23 0004 01
Commune de CROZES-HERMITAGE : Surface : 6 a 70 ca - Fougereat: B-176
Commune de TAIN-L'HERMITAGE : Surface : 56 a 86 ca - Maison blanche: B-26-316[27]-B-290 [38]

CM 26 23 0005 01
Commune de EROME : Surface : 68 a 03 ca - Les griottiers: C-562-1730[565](J)-1730[565] (K)-1730[565](L)-1730[565](M)
Commune de PONT-DE-L'ISERE : Surface : 1 ha 16 a 56 ca - Les sarailles: ZH-314[203]
Commune de GERVANS : Surface : 1 ha 44 a 59 ca - Les paillasonnes: G-145-147 - Les vedias: C-2178[631] - Ravel: D-6-31-823[748](J)-823[748](K)-824[4](J)-824[4](K)

CM 26 23 0006 01
Commune de CROZES-HERMITAGE : Surface : 89 a 40 ca - La bouse: C-27-58(A)-58(B)
Commune de GERVANS : Surface : 27 a 41 ca - Les blancs: C-1820[857](A)-1820[857](B)

CM 26 23 0007 01
Commune de GERVANS : Surface : 53 a 74 ca - Les blancs: C-1817[856](A)-1817[856] (B)
Ravel: D-21

CM 26 23 0008 01
Commune de GERVANS : Surface : 7 a 90 ca - Les vedias: C-653-654

CM 26 23 0009 01
Commune de PONT-DE-L'ISERE : Surface : 3 ha 50 a 00 ca - Les chauds: ZE-88[38][P1]]

GET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 09/02/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 - Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr.


HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 a créée le 21/07/76, durée 50 ans - RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr

N° commission paritaire : 0924 T 85792 -
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
Jérémy Chosson
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Tél : 04.72.72.49.07
Tél : 07.71.91.72.09
jchosson@arbpublish.fr

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 121 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 222 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 170 €
Prix au numéro : 3 €

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCCG (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

Annonces légales (suite)

SCI DU PIOU

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Place de la République
42170 ST JUST ST RAMBERT
829 551 241 RCS DE ST ETIENNE

L'AGE du 16 janvier 2023 a décidé de transférer le siège social du 11 Place de la République, 42170 ST JUST ST RAMBERT au 27 Quai de la Libération 26600 TAIN L'HERMITAGE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de ST ETIENNE.

Pour avis, la gérance

JUVEN PRO « LES OEUF DU SUD »

Société à responsabilité limitée au capital de 22 790 €
Siège social : 20 route de l'Ecancière
26730 HOSTUN
497 835 025 RCS Romans

Aux termes du PV AGO du 31/12/2022, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Mr Pascal JUVEN de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2022, avec Messieurs David et Anthony JUVEN, gérants maintenus. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis, la gérance

LA FERME JUVEN

Société à responsabilité limitée au capital de 13 125,86 €
Siège social : 20 route de l'Ecancière
26730 HOSTUN
384 619 805 RCS Romans

Aux termes du PV des décisions de l'assemblée unique du 31/12/2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Mr Pascal JUVEN de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2022. L'associée unique a nommé en qualité de nouveaux gérants de la société à compter du 01/01/2023, Mr David JUVEN, demeurant à 26730 HOSTUN, 1 chemin de la Croix Rouge et Mr Anthony JUVEN, demeurant à 26540 MOURS ST EUSEBE, 3 chemin des Maraichers, en remplacement de Mr Pascal JUVEN, gérant démissionnaire. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis, la gérance

LA FERME JUVEN

Forme : SARL.
Capital social : 13125 euros.
Siège social : 20 Route DE L'ECANCIERE
26730 HOSTUN.
384 619 805 RCS de Romans.

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Aux termes d'une décision en date du 29 décembre 2022, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCEDURES COLLECTIVES N° RG 22/03253

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 18 janvier 2023 a prononcé la résolution du plan et la liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale : **E.A.R.L. LE RAMEAU D'ARGENT**
Quartier St Martin
26110 NYONS
N° RCS ROMANS : 409 141 116
Activité : Exploitation agricole

Liquidateur :
Maître Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

MUNIER

Société civile d'exploitation agricole au capital de 61 000 euros
Siège social : 380 chemin des Lyonnettes
26760 BEAUMONT LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE 845 059 344

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Hélène MUNIER, demeurant 380 chemin des Lyonnettes 26760 BEAUMONT LES VALENCE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/01/2023	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		
Palier 1	9	11	11,27 €	1678,95 €
Palier 2	12	16	11,27 €	1678,95 €
Palier 3	17	24	11,27 €	1685,05 €
Palier 4	25	35	11,35 €	1721,45 €
Palier 5	36	51	11,88 €	1801,80 €
Palier 6	52	73	12,47 €	1891,28 €
Palier 7	74	104	13,21 €	2003,52 €
Palier 8	105	143	14,16 €	2147,60 €
Palier 9	144	196	15,34 €	2326,57 €
Palier 10	197	270	17,02 €	2581,37 €
Palier 11	271	399	19,36 €	2936,27 €
Palier 12	400		22,15 €	3359,42 €

Remarque : Les trois premiers paliers sont rattrapés par le smic depuis le 1^{er} janvier 2023.

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,05 € brut par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Durée du travail mensuelle pour les saisonniers pour 2022		
	Heures légales 35 h hebdo	Heures chômées payées
Janvier	147	0
Février	140	0
Mars	161	0
Avril	140	7
Mai	147	7
Juin	147	7
Juillet	140	7
Août	154	7
Septembre	154	0
Octobre	147	0
Novembre	140	14
Décembre	154	0

Cotisations accident du travail	Taux 2022 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,37
130 Elevage gros animaux	2,49
140 Elevage petits animaux	4,27
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,34
190 Viticulture	4,05

Les jours fériés pour 2023 (tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Lundi Pâques : lundi 10 avril 2023
- Fête du travail : Lundi 1^{er} mai 2023
- Victoire 1945 : Lundi 11 mai 2023
- Jeudi de l'ascension : Jeudi 18 mai 2023
- Lundi de Pentecôte : Lundi 29 mai 2023
- Fête nationale : Vendredi 14 juillet 2023
- Assomption : Mardi 15 août 2023
- Toussaint : Mercredi 1^{er} novembre 2023
- Noël : Lundi 25 décembre 2023

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2023

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales • rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail	3 666 €	7 % 13 % 8,55 % 1,90 %	0 % 0 % 6,90 % 0,40 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 %
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30%	0%	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10%	0%	0,10%
Chômage	14 664 €	4,05%	0%	4,05%
Retraite complémentaire (Agrica) Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS* • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET) • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG) • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	3 666 €	3,94 % 10,80 % 0,21 % 1,29 % 1,62 % 0,50 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 % 0,50 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 % 1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,15%	0%	0,15%
Service santé au travail	3 666 €	0,42%	0%	0,42%
FAFSEA (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté) ADEFA Contribution au dialogue social		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 % 0,06 % 0,016 %	0,01 % 0,01 % 0,40 %	0,05 % 0,02 % 0,20 % 0,10 % 0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà) CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance) Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé			2,40 % 6,80 % 8 %	2,40 % 6,80 % 8 %
Assurance décès Frais de gestion exceptionnels et temporaires		0,170 % 0,055 %	0,170 % 0,045 %	0,34 % 0,10 %
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,180 %		0,180 %

* (plafond mensuel de sécurité sociale)

En bref

ENGRAIS

La baisse des prix « ne se ressentira pas tout de suite »

Lors d'une conférence de presse à l'issue du conseil spécialisé Grandes cultures du 18 janvier, FranceAgriMer est revenu sur l'apaisement des cours des engrais, observé depuis la fin de l'automne en raison d'une diminution de la demande et d'une baisse du prix du gaz, rapporte Marc Zribi, chef de l'unité Grains et sucre de l'office agricole. Pour expliquer la « forte baisse des prix du gaz naturel par rapport aux évolutions des derniers mois », ce dernier évoque les conditions climatiques douces de l'automne et de l'hiver, l'excédent de production aux États-Unis et l'accumulation des stocks visant à prévenir de possibles coupures. « Les prix reviennent à des niveaux observables avant la guerre en Ukraine mais restent à des niveaux extrêmement hauts, trois à quatre fois plus élevés qu'avant la crise sanitaire », souligne Marc Zribi. Quant au président du conseil spécialisé Grandes cultures de FranceAgriMer, Benoît Piètrément, il reste néanmoins prudent quant à l'effet « positif » de cette baisse sur les cultures à venir. « Les prix des engrais azotés se tassent un peu mais enregistrent des niveaux 2,5 fois plus élevés qu'il y a deux ans », souligne-t-il. Et d'ajouter que « 90 % des apports ont d'ores et déjà été achetés à des prix très élevés. Pour la récolte 2023, les baisses ne se ressentiront pas tout de suite. » ■

DÉLINQUANCE

Les vols reculent sur les exploitations agricoles

Selon les statistiques de crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales, les vols simples sur exploitations agricoles ont significativement baissé en France métropolitaine depuis dix ans, après un pic en 2014. Les forces de l'ordre ont recensé 8 884 vols de ce type en 2011, contre 6 192 en 2021, soit une baisse de 30 %. L'essor des vols dans les exploitations dans les années 2010 avait conduit la gendarmerie et les préfetures à signer des conventions avec des FDSEA, avec notamment la mise en place de référents dans les gendarmeries et la création d'un réseau d'alerte par SMS. Au-delà de cette baisse, les matériels visés semblent changer. Ces dernières années, les vols de matériel de guidage sont de plus en plus souvent rapportés par la presse locale. « On a observé que ce genre de matériel repartait rapidement dans les pays de l'Est, sur des marchés parallèles ou chez des concessionnaires qui ont pignon sur rue, pour des matériels allant jusqu'à 10 000 euros qui se revendent facilement », a expliqué le 18 janvier sur France Inter le général Arnaud Giraud, du groupement de gendarmerie de la Vienne. ■

Faites-nous confiance pour la parution de vos ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES ...

Deux habilitations pour 2023 :

- édition papier (parution le jeudi - bouclage le mardi 17 h)
- édition SPEL sur www.agriculture-dromoise.fr (parution immédiate)

envoyez vos demandes par mail
legales@agriculture-dromoise.fr



NOS SERVICES :

- Relecture avant parution
- Devis gratuit
- Rapidité
- Simplicité
- Confidentialité

Le service juridique social de la FDSEA 26, Manon Dussert